



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 décembre 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le cinq décembre deux mil vingt-trois à vingt heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN	X		
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	Isabelle CORNETTE
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE		X	Jean-Michel MAGARD
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)	X		
Emmanuel LEVAUX	X		
Christine MANGIN (BOESPFLUG)	X		
Fabrice MAUFAY	X		
Damien POISOT	X		
Raphaël REYSZ	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	17
Présents :	15
Votants :	17

Date de la convocation
28 novembre 2023

Secrétaire de séance
Emmanuel LEVAUX

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 13 novembre 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

Informations diverses

Point n° 1 : 2023 – 76 – Affaires budgétaires – décision modificative n°1

Point n° 2 : 2023 – 77 – Affaires financières : acceptation d'un don

Point n° 3 : 2022 – 78 – BP 2023 : ouverture de ¼ des crédits d'investissement

Point n° 4 : 2023 – 79 – Subvention classe transplantée

Point n°5 : 2023 – 80 – Signature d'un bail de location de matériel

Point n°6 : 2023 – 81 – Composition de la conférence régionale de gouvernance de l'artificialisation des sols

Point n°7 : 2023 – 82 – Adhésion des communes de BOULIGNY et de LUTTANGE au S.M.I.V.U.

Fourrière du Joli Bois à Moineville

Point n°8 : 2023 - 83 – Suppression des délibérations n°51/2023 et 68/2023

Point n°8 : 2023 - 84 – Demande de subvention – Agence de l'Eau

Divers

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Emmanuel LEVAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2023 / 76**Objet : BP 2023 - Décision modificative n°1**

Cette décision modificative réajuste le budget en section de fonctionnement mais aussi en section d'investissement.

Voici le détail :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

CHAP/ART	DEPENSES	PREVU 2023	DM 1
011	Charges à caractère général	551 500.00	5 000.00
012	Charges de personnel	300 888.00	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	130 750.00	21 000.00
66	Charges financières	30 000.00	5 500.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	
022	Dépenses imprévues	19 948	65 310
	Total Dépenses Réelles	1 033 586.00	106 810.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	
	Total Opérations d'Ordre	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	302052.00	- 149 710.00
	TOTAL	1 335 638.00	- 42 900.00

Section de Fonctionnement – Recettes:

CHAP/ART	RECETTES	PREVU 2023	DM 1
013	Atténuation de charges	0.00	
70	Produits des services	9 800.00	
73	Impôts et taxes	661 009.00	
74	Dotations et participations	325 785.00	- 42 900.00
75	Autres produits de gestion courante	70 500.00	
77	Produits exceptionnels	29 879.47	
	Total Recettes Réelles	1 096 973.47	- 42 900.00
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	
	Total Recettes d'Ordre	0.00	
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	238 664.53	
	TOTAL	1 335 638.00	- 42 900.00

Section d'Investissement – Dépenses :

CHAP/ART	DEPENSES	PREVU 2023	DM 1
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
16	Remboursement d'emprunts	150 600.00	10 290.00
20	Immobilisations incorporelles	30 300.00	
21	Immobilisations corporelles	191 700.00	500.00
23	Immobilisations en cours	176 520.00	- 167 520.00
26	Participations et créances rattachées	0.00	10 000.00
020	Dépenses imprévues	6 094.65	731.00
	Total Dépenses Réelles	555 214.65	- 145 999.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	
041	Opération patrimoniales	0.00	
	Total Opérations d'Ordre	0.00	0.00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	222 698.35	
	TOTAL	777 913.00	- 145 999.00

Section d'Investissement – Recettes:

CHAP/ART	RECETTES	PREVU 2023	DM 1
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	254 698.35	71 000.00
13	Subventions d'investissement	141 162.65	- 71 889.00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000.00	4.600
	Total Recettes Réelles	475 861.00	3 711.00
040	Opération d'ordre entre section	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0.00	
	Total Recettes d'Ordre	0.00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	305 052.00	- 149 710.00
	TOTAL	777 913.00	- 145 999.00

Délibération n° 2023 / 77

Objet : Acceptation d'un don

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de la réfection du beffroi, le Conseil de Fabrique a fait don à la Commune de la somme de 6 379.20 €.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE,

- **Accepte** le don ainsi offert et remercie chaleureusement le Conseil de Fabrique pour sa contribution.

Délibération n° 2023 / 78

Objet : BP 2024 : Ouverture de ¼ des crédits d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

Il est proposé à l'Assemblée l'ouverture des crédits nécessaires à la couverture des engagements d'acquisitions et de travaux du 1^{er} trimestre de l'année, qui seront repris au budget primitif 2024.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant nécessaire au bon fonctionnement des services, l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** l'ouverture des crédits d'investissement énoncés dans le tableau ci-après, qui seront repris au budget primitif 2024,

Chap./Art.	Libellé du compte	Crédits 2023 (hors reports n-1)	Crédits 2024
20	Immobilisations incorporelles	30 300.00	7 575.00
202	Frais de documents d'urbanisme	7 000.00	1 750.00
2031	Frais d'études	15 000.00	3 750.00
2033	Frais d'insertion	800.00	200.00
2051	Concessions, droits similaires	7 500.00	1 875.00
21	Immobilisations corporelles	192 200.00	48 050.00
2111	Terrains nus	23 000.00	5 750.00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500.00	125.00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	78 000.00	19 500.00
218	Autres immobilisations corporelles	90 700.00	22 675.00
23	Immobilisations en cours	9 000.00	2 250.00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	9 000.00	2 250.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	10 000.00	2 500.00
261	Titres de participation	10 000.00	2 500.00
	Total	241 500.00	60 375.00

Délibération n° 2023 / 79

Objet : Subvention - Classe transplantée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 30 élèves du Cours Élémentaire du groupe scolaire Saint Exupéry ont participé à une classe découverte « mer » à St-Hilaire-de-Riez du 07 au 13 mai 2023. Une demande de participation financière a été adressée à la Commune.

Motion :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir débattu,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de participer à ce projet pour un montant de 4 980 €
- **DIT** que cette participation sera versée à l'organisme responsable du support logistique de cette classe transplantée sur présentation de la facture.

Délibération n° 2023 / 80

Objet : Signature d'un bail de location de matériel

Monsieur le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22, qui permettent au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de compétences.

En l'espèce, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la location, avec option d'achat à l'euro symbolique, du matériel de la boulangerie au profit de Monsieur Gilles BOIZET, boulanger, pour une durée de 48 mois.

Les modalités de location seront reprises par acte notarié.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé, et dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **Autorise** Monsieur le Maire (appelé bailleur) à signer l'acte notarié de location bail avec option d'achat à l'euro symbolique au profit de Monsieur Gilles BOIZET.

Délibération n° 2023 / 81

Objet : Composition de la conférence régionale de gouvernance de l'artificialisation des sols

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier du 19 octobre 2023, la Région sollicite un avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ». Cette instance aura notamment pour objectif la mise en œuvre par les territoires de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette.

Il informe de son étonnement quant à la proposition de composition de cette nouvelle instance. En effet, le territoire nord mosellan n'est aucunement représenté. Un courrier des 6 présidents d'intercommunalité a déjà été adressé en ce sens.

Les communes et les 6 intercommunalités du nord mosellan représente un bassin de vie de plus de 260 000 habitants soit 5% de la population du Grand Est. La dynamique transfrontalière avec le Luxembourg, les enjeux de mobilités autoroutière, routière, ferroviaire et fluviale, la dynamique économique et sa croissance démographique élevée font de ces communes et intercommunalités un territoire spécifique.

Ainsi, les pressions foncières sont fortes tant pour permettre l'accueil de population que vis-à-vis du développement économique qui contribue de façon importante à la dynamique globale du Grand Est.

La politique de réduction de l'artificialisation des sols est donc un enjeu majeur pour notre territoire, d'autant plus que, dans le contexte de l'annulation du SCOT et le lancement de sa nouvelle élaboration, les collectivités souhaitent être impliquées dans les travaux de la conférence qui conditionneront l'aménagement futur de nos communes et de nos intercommunalités.

La conférence étant composé de 37 membres pour tout le grand Est, il apparait nécessaire que le Nord mosellan puisse y être représenté par 2 élus dans un équilibre entre espace urbain et espaces ruraux.

Il propose donc au conseil municipal de donner un avis défavorable à la proposition de la Région Grand Est et de proposer l'intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de donner un avis défavorable à la proposition de la Région Grand Est.
- **DECIDE** de proposer l'intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, dont un représentant d'un EPCI urbain et un d'un EPCI rural.

Délibération n° 2023 / 82

Objet : Adhésion des communes de BOULIGNY et de LUTTANGE au S.M.I.V.U. Fourrière du Joli Bois à Moineville

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion des communes de BOULIGNY et de LUTTANGE au S.M.I.V.U. Fourrière du Jolibois à MOINEVILLE.

Monsieur Fabrice MAUFAY quitte le CM à 21h30.

Délibération n° 2023 / 83

Objet : Suppression des délibérations n°51/2023 et 68/2023

Le Conseil Municipal a par sa délibération n°51/2023 autorisé le Droit de Prémption Urbain de la zone « NJ », et par sa délibération n°68/2023 autorisé le Droit de Prémption Urbain de la zone « A ».

Cependant, le contrôle de légalité des autorisations d'urbanisme nous a averti par courrier en date du 28 novembre 2023 qu'il n'était pas permis de compléter le périmètre du Droit de Prémption Urbain, l'exercice même du DPU dans ces périmètres serai susceptible d'être illégal.

Aussi, il convient donc de supprimer les délibérations en question.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de supprimer les délibérations n°51/2023 portant Droit de Prémption Urbain de la zone « NJ » et n°68/2023 portant Droit de Prémption Urbain de la zone « A ».

Délibération n° 2023 / 84

Objet : Demande de subvention - Agence de l'Eau

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau va être déposé dans le cadre du projet de renaturation de la cour d'école du groupe scolaire Saint-Exupéry.

Le coût prévisionnel des travaux est de 180 000,00 € HT soit 216 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours de l'Agence de l'Eau à hauteur de 46% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 84 192,00€.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	180 000,00 €	Agence de l'Eau	84 192,00 €	46,00 %
		Intercommunalité	47 904,00 €	27,00%
		Autofinancement	47 904,00 €	27,00 %
TOTAL HT	180 000,00 €	TOTAL HT	180 000,00 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 2 ABSTENTIONS et 14 VOIX POUR

- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'Agence de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

~~Charles HEINE~~

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

Sandrine LECLERC (PETITJEAN)

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

Raphaël REYSZ

Damien POISOT